

# LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL... C'EST

Par JACQUELINE DE BRUYCKER

À la veille du 30<sup>e</sup> anniversaire de son adoption, la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne s'applique toujours pas dans son intégralité à quelque 85 % des personnes qui travaillent, les privant ainsi d'un droit fondamental, celui de contribuer à créer un environnement au sein duquel ils pourraient gagner leur vie en toute sécurité sans dommage pour leur santé physique ou psychologique.

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a dénoncé avec force cette discrimination inacceptable devant quelque 310 délégués à l'occasion du colloque qu'elle a tenu les 14 et 15 novembre 2008 à Drummondville sur le thème « Santé et sécurité du travail... c'est pour la vie! ».

« Malgré les fins de non-recevoir que nous avons essuyées de la part des gouvernements qui se sont succédés, la CSD, comme d'autres organisations syndicales, doit continuer à la dénoncer avec force tant que la loi ne sera pas appliquée à tous les secteurs d'activité, à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Nous ne réclamons pas une nouvelle loi, ce que nous voulons, c'est que Québec respecte intégralement la loi adoptée il y a près de 30 ans par l'Assemblée nationale », a lancé le président, François Vaudreuil.

Il a invité les délégués à introduire dans les conventions collectives des clauses sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles, là où elles n'existent pas, ou à améliorer celles déjà en place,



avec en tête les ingrédients nécessaires à l'élaboration d'une action efficace, concertée et réussie :

- La participation active des travailleurs, par l'entremise de leur syndicat, à toutes les étapes de la démarche en santé et sécurité du travail;
- La permanence des actions en santé et sécurité du travail. Elles ne doivent pas être ponctuelles, ni menées uniquement en réaction, il doit y avoir des actions qui portent sur le court terme, d'autres sur le moyen terme et d'autres encore sur le long terme;
- L'approche doit être axée sur la situation de travail prise dans sa globalité et pas seulement sur l'analyse des accidents, des incidents qui se sont produits.

« Mais, reconnaît-il, cette recette gagnante se butte souvent à l'approche défendue par nombre

d'entreprises, qui ont trop tendance à ne considérer la prévention en santé et sécurité du travail que sous l'angle réducteur des coûts à assumer, reléguant la personne au second rang. »

Il a donné en exemple le dérapage de certaines mutuelles de prévention. En les créant, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) disait vouloir favoriser la prévention des lésions professionnelles, la réadaptation et le retour en emploi des travailleurs accidentés en responsabilisant davantage l'employeur. Mais, en même temps, elle promettait aux entreprises qui choisissaient de faire partie de tels regroupements un taux de cotisation plus faible.

## DES STRATÉGIES DE DÉMISSION

« Pour éviter de faire face à une hausse de leur cotisation versée à la CSST, certains employeurs



vont même jusqu'à menacer leurs travailleurs de mettre la clef dans la porte s'ils déclarent un accident du travail. Un chantage éhonté auquel des scieries notamment n'ont pas hésité à recourir pour ne pas faire grimper leurs coûts en santé et sécurité », d'expliquer François Vaudreuil.

Il cite une autre stratégie, celle d'envisager et de traiter la question de la santé et de la sécurité dans une perspective

# POUR LA VIE !



qui se prétend beaucoup plus large, au risque d'occulter la réalité du milieu de travail. À titre d'exemple, la norme « Entrepris en santé », élaborée par le **Bureau de normalisation du Québec (BNQ)** et lancée en février dernier, avec comme objectif « l'amélioration durable de l'état de santé des personnes en milieu de travail ».

On peut difficilement reprocher à une entreprise d'implanter un programme efficace d'amélioration continue de la santé de ses travailleurs, c'est tout à son honneur. Mais est-ce bien la voie de la prévention qui prime? En outre, cette norme devrait, selon le directeur du BNQ, **Jacques Girard**, contribuer à améliorer les opérations des entreprises de façon à générer des gains substantiels de productivité. Selon lui, chaque dollar investi dans un tel programme rapporte entre 1,50 \$ et 3 \$ en gain de productivité dans les cinq années suivant leur implantation.

## REPOSITIONNER LE DOSSIER

Face à cet arsenal diversifié de stratégies, François Vaudreuil a insisté sur la nécessité, voire l'urgence de repositionner le dossier de la santé-sécurité dans les milieux de travail et de le faire en tenant compte des caractéristiques qu'affiche aujourd'hui le monde du travail ainsi que de sa constante mouvance.

« Toute l'organisation du travail s'est détériorée, les conditions de travail sont devenues plus stressantes, moins saines, la santé et le bien-être se sont dégradés,

*accentuant ainsi le risque de lésions professionnelles. Il faut que ça arrête! Il faut qu'aux objectifs d'efficacité, de productivité, de rentabilité, mis de l'avant par les entreprises dans leur approche en santé-sécurité, nous opposions un autre objectif, celui de rendre accessible à toutes les travailleuses, à tous les travailleurs les mécanismes de prévention inclus dans la loi », a-t-il insisté.*

Et pour réaliser cet objectif, les travailleurs disposent des clefs nécessaires. Grâce à leur connaissance des milieux de travail et des dangers qui les menacent, ils sont les mieux placés pour trouver les meilleures solutions possibles, pour développer des stratégies de prévention et assurer entre les générations la transmission de l'expertise, individuelle et collective, développée en matière de santé et de sécurité du travail.

« Chaque fois que nous poserons un geste, que nous ferons un pas pour accroître ou consolider nos droits, pour développer de nouveaux mécanismes de protection ou consolider ceux dont nous disposons déjà, c'est pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs que nous agirons. Une conviction doit nous animer : chaque avancée que nous réussirons, c'est pour la vie que nous la réaliserons », de conclure François Vaudreuil.

• • •

## TÉMOIGNAGES

**Tout au long du colloque, des syndicats sont venus présenter les innovations qu'ils avaient contribué à mettre en place dans leur milieu pour diminuer les risques d'accidents, réduire la pénibilité du travail, en un mot pour éliminer à la source tous les dangers qui constituent une menace pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.**

